

# **Le G8 et l'Afrique – Passons de la Parole aux Actes**



## Recommandations sur le G8 et l'Afrique

Consumers International considère le sommet de Gleneagles en 2005 comme une opportunité cruciale offerte aux dirigeants des pays les plus riches pour apporter un grand changement dans la vie des populations les plus accablées par la pauvreté dans le monde – ces 350 millions de consommateurs africains qui vivent de l'équivalent de moins d'un dollar américain par jour. A travers l'harmonisation de leurs efforts pour s'entendre sur un ensemble d'engagements envers l'Afrique – et s'assurer de leur mise en oeuvre – qui comprendraient le commerce, l'assistance au développement et l'allègement de la dette, les pays membres du G8 ont l'opportunité de faire de la pauvreté une chose du passé.

**Afin de soutenir la campagne d'action mondiale contre la pauvreté et les consommateurs africains, Consumers International (L'Organisation Internationale des Consommateurs) recommande que les membres du G8 s'entendent sur les actions suivantes :**

- Faire en sorte que les marchés fonctionnent plus efficacement pour favoriser l'accès des consommateurs aux biens et services de qualité à des prix abordables.
- Impliquer les consommateurs dans le processus de développement afin de s'assurer que leurs besoins sont pris en compte.
- S'engager à déboursier les fonds requis pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission pour l'Afrique.

## Remerciements

Consumers International (L'Organisation Internationale des Consommateurs – OIC) est une fédération de plus de 230 agences et organisations de consommateurs répartis dans plus de 115 pays du monde. A travers ses membres et leurs adhérents, Consumers International représente directement des dizaines de millions de consommateurs de par le monde et s'exprime au nom des consommateurs du monde entier, particulièrement les plus démunis.

Ce document contient une brève déclaration de Consumers International sur l'Afrique et les consommateurs africains dans la perspective du sommet du G8 qui aura lieu du 6 au 8 juillet 2005 à Gleneagles, en Écosse, sous la présidence du gouvernement du Royaume-Uni.

Dans la mesure du possible, ce document s'appuie sur les recherches que CI a menées avec ses organisations membres et ses partenaires en Afrique dans le cadre de son programme intitulé : *Les Consommateurs dans le Marché Mondial*. Voir : [www.consumersinternational.org/trade](http://www.consumersinternational.org/trade).

Les diverses études de cas au niveau national et autres travaux constituant une partie du programme *Les Consommateurs dans le Marché Mondial*, relative aux droits des consommateurs et l'éradication de la pauvreté à travers le commerce mondial, ont, entre autres, bénéficié de l'appui financier du Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, de la Fondation Ford et du Centre de Recherche sur le Développement International au

Canada. Le programme du Bureau Afrique de CI dénommé *Renforcement des Capacités des Consommateurs et des Institutions pour un Marché Juste et Transparent* a été appuyé financièrement par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et par l'Agence de Coopération au Développement de la Norvège (NORAD).

Ce document a été élaboré et consolidé par Ibrahima Aidara, Heidi Ulrich et Kaye Stearman, membres du personnel de CI (avec le soutien d'autres membres du personnel), dans le cadre de la campagne sur le commerce international relative à la rencontre ministérielle de l'OMC à Hong Kong et des négociations de Doha sur le commerce multilatéral, et dans la cadre de la promotion d'un système commercial international plus équitable et favorable aux consommateurs.

**Le G8 et l'Afrique – Passons de la Parole aux Actes – ISBN 1-902391-51-9**

**Publié par Consumers International en juin 2005**

24 Highbury Crescent  
London N5 1RX  
United Kingdom

Tel: +44 207 226 6663  
Fax: +44 207 354 0607  
E-mail: [consint@consint.org](mailto:consint@consint.org)  
Site Web: [www.consumersinternational.org](http://www.consumersinternational.org)

# Sommaire

<b>Recommandations sur le G8 et l’Afrique</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Le G8 et la Commission pour l’Afrique</b>	<b>4</b>
Recommandation	5
<b>Le G8 et le commerce en Afrique</b>	<b>6</b>
Étude de cas – Le coton en Afrique de l’Ouest et en Afrique Centrale	6
Agriculture	7
Etude de cas au Malawi – Libéralisation de l’agriculture et consommateurs	9
Conclusions sur le G8 et le commerce en Afrique	11
Recommandations de Consumers International aux pays du G8 sur le commerce et l’agriculture	12
<b>Le G8 et l’assistance au développement</b>	<b>12</b>
Assistance au développement et consommateurs africains	13
Recommandations de Consumers International sur l’aide au développement	14
<b>Le G8 et l’allègement de la dette</b>	<b>14</b>
L’allègement de la dette et les consommateurs africains	14
Recommandation de Consumers International sur l’allègement de la dette	15

## Introduction

En sa qualité d'hôte du sommet du G8<sup>1</sup> pour l'année 2005, Tony Blair, le Premier Ministre britannique, a retenu l'Afrique, conjointement avec la question du réchauffement climatique, comme les priorités de son agenda. Lorsque, dans le cadre de leur sommet annuel, les dirigeants des pays du G8 vont se rencontrer à Gleneagles, en Écosse, du 6 au 8 juillet, ils vont s'entretenir sur les principales questions du développement en l'Afrique qui ont des répercussions directes sur un grand nombre des consommateurs parmi les plus vulnérables au monde.

Les dirigeants du G8 avaient abordé les besoins de développement de l'Afrique lors de sommets antérieurs y compris ceux de Lyon, en France (en 1996<sup>2</sup>), de Gênes, en Italie (en 2001), de Kananaskis, au Canada (en 2002) et d'Évian, en France (en 2003) au cours desquels ils s'étaient engagés à apporter leur assistance au renforcement de la société africaine sur les plans économique, politique et social. Très souvent, ces promesses n'ont pas pleinement pris en compte les besoins des populations africaines ou bien n'ont pas été tenues.

Consumers International estime que le temps est venu pour le G8 de cesser de promettre des réformes par tranches à l'Afrique et de s'engager sur un ensemble d'activités de développement clairement définies qui permettraient aux consommateurs africains d'avoir un choix plus large et un accès plus grand aux aliments, aux médicaments et aux services.

À Gleneagles, il est indispensable de passer de la parole aux actes.

Consumers International recommande vivement aux pays du G8 d'entreprendre des actions qui vont permettre l'élaboration de politiques favorables aux consommateurs africains, lesquelles seront axées sur l'appui au commerce, l'assistance au développement et l'allègement de la dette.

## Le G8 et la Commission pour l'Afrique

En vue de s'attaquer à la question du développement de l'Afrique, le Premier Ministre, Tony Blair a mis en place la Commission pour l'Afrique en février 2004. La Commission est un organe indépendant composé de 17 commissaires dont neuf africains. Elle a pour mandat de passer en revue les problèmes de développement de l'Afrique et de proposer des remèdes efficaces qui permettraient de passer de la pauvreté à la prospérité.

Parmi les objectifs de la Commission figuraient : l'appui aux initiatives africaines telles que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et aux initiatives régionales, parmi lesquelles l'Union Africaine ; soutenir la mise en œuvre des engagements antérieurs qui ont été pris pour le développement de l'Afrique ; et prendre en compte les points de vues des africains dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

La CPA a publié son rapport le 11 mars 2005. En dépit du scepticisme de départ, ce rapport a été bien accueilli dans l'ensemble et a été apprécié par les agences internationales et les ONG.

CI a favorablement accueilli ce rapport, particulièrement ses recommandations sur les points suivants:

- Augmenter la capacité des pays africains à commercer entre eux
- Supprimer les subventions qui constituent des distorsions au commerce et le protectionnisme des pays occidentaux et accroître l'accès en franchise de droits et de contingents aux marchés occidentaux
- Permettre aux pays africains une plus grande flexibilité dans le processus de leurs réformes commerciales qui correspondent à leurs plans de développement
- Augmenter l'aide pour permettre un plus grand accès des consommateurs aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et l'accès aux médicaments et aux vaccins à des prix abordables pour lutter contre les maladies - dont le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.
- Encourager une plus grande ouverture et davantage de transparence de la part des gouvernements africains
- Lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance qui amenuisent sérieusement le bien-être des consommateurs et constituent des barrières pour la satisfaction de leurs droits fondamentaux.

Les Africains figurent parmi les consommateurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète. La moitié des 700 millions d'habitants au sud du Sahara vivent de l'équivalent de moins d'un dollar américain par jour. Plusieurs millions survivent avec un revenu inférieur à moins de deux dollars américains par jour.

Consumers International pense que leurs droits devraient être le point de départ de la réflexion et non quelque chose d'ajouté après coup. CI a été déçu de relever que le rapport de la CPA ne fait aucune référence précise aux consommateurs et à leurs droits.

CI pense que la Commission pour l'Afrique n'a pas accordé l'importance requise à l'approche du développement économique orientée vers la demande et aux besoins des consommateurs africains. CI soutient les efforts visant à libéraliser davantage le commerce et reconnaît que pour que le commerce soit efficace, il doit y avoir des marchés nationaux capables de répondre aux besoins des consommateurs. Ce qui, sans doute, passe par l'amélioration des transports et des services. Cependant, il y a aussi les exigences de l'amélioration de la protection du consommateur, le respect des normes et de la réglementation de la concurrence. Ce n'est qu'en ce moment là que les consommateurs peuvent faire des choix adéquats et en connaissance de cause. L'amélioration de la gouvernance est la clé, mais un soutien spécial et l'investissement sont tout autant cruciaux.

## Recommandation

- Consumers International exige que les membres du G8 placent les besoins des consommateurs africains au sommet de leurs priorités.

## Le G8 et le commerce en Afrique

Les membres du G8 n'ont pas encore harmonisé leurs stratégies commerciales et d'investissement en Afrique, ce qui a conduit à des échecs et à des initiatives contradictoires. Il y a eu quelques initiatives commerciales individuelles, telles que: le programme « Tout Sauf les Armes<sup>3</sup> » de l'Union européenne (UE) ; la Loi sur les Opportunités de Croissance en Afrique des Etats-Unis (AGOA)<sup>4</sup> ; l'ouverture par le Canada de ses marchés en franchise de droits et de contingents à quasiment tous les produits en provenance des pays les moins avancés (PMA)<sup>5</sup> depuis janvier 2003; l'amélioration par le Japon des accès en franchise de droits et de contingents pour presque toutes les importations y compris les produits agricoles et piscicoles, en provenance des pays les moins avancés ; enfin, la Russie a accordé un régime douanier préférentiel aux pays en développement.

La complexité des marchés financiers et du système multilatéral du commerce reste une source majeure de préoccupation pour l'Afrique. Alors que le commerce mondial a plus que doublé depuis 1980, la part de l'Afrique dans les exportations internationales a baissé de 5% à 2%.

Quoique importantes, les initiatives existantes n'ont pas encore apporté un changement significatif au développement de l'Afrique. La part de l'Afrique dans le commerce mondial reste inchangée. La libéralisation n'a pas entraîné plus de concurrence, ni donné aux consommateurs un plus grand accès aux produits de qualité à des prix abordables. Les consommateurs ne jouissent pas encore des avantages de la libéralisation à cause des monopoles et des accroissements de prix. Les biens et services en circulation depuis la libéralisation ne sont encore ni conformes aux normes existantes ni soumises à une régulation stricte.

- Trois facteurs principaux semblent avoir contribué à la situation actuelle :
- La dépendance des exportations africaines vis à vis d'un petit nombre de matières premières telles que le coton, le cacao, les arachides, le tabac et le cuivre
- Les barrières commerciales dans les pays développés (au Japon, par exemple, le tarif sur le riz est de 490%)
- Le dumping et les subventions massives aux exportations des pays développés (par exemple, les subventions de l'Union européenne aux paysans et à leurs cultures, y compris le sucre et le coton)

## Étude de cas – Le coton en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale

Le cas du coton souligne de quelle manière les milliards de dollars de subventions (principalement des Etats-Unis) ont affecté négativement la production et le commerce du coton, altérant du même coup les revenus et le mode d'existence de plusieurs millions de paysans africains pour lesquels le coton représente la principale source de devises et la plus importante source de revenus.

Le tableau 1 indique la perte de revenus pour les pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest et Centrale, une perte directement liée aux subventions américaines. Selon le Comité Consultatif International sur le Coton, ces huit pays auraient pu engranger 192 millions de dollars américains en devises étrangères, n'eussent été les subventions américaines.

Une étude menée par l'Association pour la Défense des Consommateurs du Tchad<sup>6</sup> (ADC), une organisation membre de Consumers International, a montré que dans le secteur cotonnier, les subventions ont détruit les moyens d'existence de plus de deux millions de paysans car les prix du coton sur le marché ont chuté de plus de 50% au cours de la décennie précédente, et se trouveraient à leur niveau le plus bas depuis trente ans.

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) corrobore les conclusions de ladite étude selon lesquelles de 1997 à 2001, l'indice composé des prix de toutes les matières premières des pays les moins avancés (PMA) a chuté de 53 pour cent en termes réels, c'est-à-dire que « les matières premières ont perdu plus de la moitié de leur valeur par rapport aux produits manufacturés<sup>7</sup>. »

La chute des prix est durement ressentie, particulièrement par des pays tels que le Tchad, qui dépendent des recettes d'un produit principal, tel que le coton. Ils sont doublement perdants : en raison des subventions et à cause de la faiblesse des cours mondiaux.

Les subventions signifient que:

- Les consommateurs font face à une diminution de leur capacité à accéder aux biens et services, car leurs revenus disponibles ne suivent pas le rythme d'accroissement des coûts des produits et services manufacturés.
- Les producteurs ne gagnent pas les revenus réels que leurs activités commerciales devraient leur permettre d'engranger.
- Les gouvernements nationaux ne peuvent pas investir dans les services de base ou formuler des politiques qui permettraient l'accès à ces services pour les consommateurs les plus défavorisés. Au contraire, sous la pression des institutions financières internationales, leurs priorités s'orientent vers le service de la dette.

En 1992, les Etats-Unis ont versé US \$1,62 milliards à leurs cotonculteurs. En 1999, le montant est passé à US \$2,3 milliards et il était de US \$2,06 milliards en 2001. Le 26 avril 2005, l'OMC a rendu un jugement favorable au Brésil, également un pays producteur de coton, dans le différend concernant les subventions américaines. Si les USA appliquaient le jugement rendu, cela apporterait un soulagement immédiat aux cotonculteurs de l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

**Tableau 1 – Manque à gagner en devises pour cause de subventions à la culture du coton**

Pays	Recettes réelles d'exportation de coton en 2001/02 - En millions de US\$	Recettes potentielles d'exportation sans les subventions américaines En millions de US\$	Pertes en devises - En millions de US\$
Bénin	124	157	33
Burkina Faso	105	133	28
Cameroun	81	102	21
République centrafricaine	9	12	3
Tchad	63	79	16
Côte d'Ivoire	121	153	32
Mali	161	204	43
Togo	61	77	16
Total	725	917	192

Source: Comité Consultatif International sur le Coton (2002)

## Agriculture

Bien que depuis les années 1980, le G8 se soit penché, à divers degrés, sur le commerce agricole, il n'a pas encore formulé une position clairement détaillée sur la question des subventions agricoles, du dumping et des pratiques commerciales non équitables. Une telle position d'ensemble serait particulièrement importante pour le développement de l'Afrique eu égard aux conséquences négatives des problèmes cités plus haut concernant l'agriculture africaine.

En dépit des progrès dans l'augmentation des bénéfices de la libéralisation du commerce en faveur des consommateurs et des petits paysans africains, Consumers International pense que pour que la libéralisation soit plus efficace, le G8 doit accepter le principe d'un programme détaillé de réformes agricoles qui prendrait en compte toutes leurs préoccupations.

### *Accords de Partenariats Economiques*

Les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se préoccupent de plus en plus de l'impact de la libéralisation du commerce sur leurs secteurs agricoles, notamment suite à l'augmentation des importations en provenance des pays développés.

En guise d'exemple, la première phase des négociations des Accords Partenariats Économiques (APE) de l'Union européenne montre que pour les pays africains, les retombées des réformes de 2003 (mises en place à partir de 2004) de la Politique Agricole Commune (PAC) seront négligeables. Telles qu'envisagées actuellement, les réformes de la PAC ne prévoient pas la suppression progressive du soutien domestique aux paysans européens. En conséquence, la réciprocité que l'Union européenne demande dans le cadre des APE pourrait être particulièrement dommageable dans le domaine de l'agriculture ; ceci est une préoccupation majeure des pays ACP étant donné que l'agriculture représente un des piliers de leurs économies et de leurs moyens d'existence.

### *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*

C'est dans le cadre du plan d'action du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique<sup>8</sup> (NEPAD) sur le développement agricole que le G8 s'est, pour la première fois, préoccupé de la question de l'agriculture africaine. Son engagement à appuyer le développement ne va pas au-delà du soutien aux programmes d'aide alimentaire d'urgence à l'Afrique et à l'annonce du lancement d'un programme d'assistance à long terme couvrant les questions agricoles et celles concernant la sécurité alimentaire<sup>9</sup>, une question particulièrement sensible en Afrique où 70 pour cent de la population dépend de l'agriculture pour sa survie, habituellement sous la forme d'une exploitation de subsistance ou de petite surface (voir encadré à la page suivante).

### *L'ensemble de résultats de juillet 2004 de l'OMC*

Outre le NEPAD, une autre initiative est l'ensemble de

Résultats de juillet 2004, adoptée par les pays du G8 ainsi que d'autres pays développés et en développement dans le cadre des discussions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comptant parmi les efforts visant à revitaliser les négociations stagnantes de Doha, débutées en 2001.

Dans ce cadre, les pays développés ont, pour la première fois dans les négociations de l'OMC<sup>11</sup>, accepté, en principe, de supprimer leurs subventions à l'exportation. Dans l'hypothèse où ces subventions à l'agriculture seraient supprimées, certaines des subventions causant les plus grandes distorsions commerciales, ayant permis le dumping des produits agricoles en provenance des pays développés vers les pays en développement, seraient enfin abolies.

Toutefois, les pays développés, y compris ceux du G8, ont réussi à obtenir qu'un « nombre approprié » de certains de leurs produits agricoles lourdement protégés soient catégorisés comme des « produits sensibles » (c'est-à-dire sensibles en termes d'intérêts particuliers, des petits paysans, etc), contrebalançant ainsi tout bénéfice potentiellement obtenu par la suppression des subventions à l'exportation dans l'ensemble des Résultats de juillet 2004. Cette catégorisation va accorder un traitement spécial à ces produits conformément à l'habituelle formule de réduction des tarifs. Tout ceci est perçu par les pays en développement comme une protection significative des produits à hauts tarifs de la part des pays développés.

Quoi que tous les membres de l'OMC (y compris les pays en développement) puissent recourir à la catégorisation « produits sensibles », il est entendu que ladite catégorie a été conçue à l'intention des pays développés qui ne pourront pas faire usage de la catégorie des produits spéciaux, lesquels relèvent du traitement spécial et différentiel accordé aux pays en développement. Certains pays en développement ont exprimé la crainte que la notion de « produits sensibles » continue à bloquer ou à limiter l'accès des produits agricoles d'exportation des pays en développement au sein des marchés des pays développés.

Sur une note plus encourageante, à la suite des appels répétés des pays en développement demandant que les produits dont la sécurité alimentaire, l'existence de leurs paysans ou le développement rural dépendent continuent d'être exemptés de réduction de tarifs, l'ensemble de Résultats de juillet 2004 stipule que les pays en développement bénéficieront de la flexibilité de désigner un nombre approprié de produits dans la catégorie des « produits spéciaux » en fonction des critères de la sécurité alimentaire, du maintien des moyens d'existence des paysans et des exigences du développement rural ; ces produits peuvent également faire l'objet de flexibilité supplémentaire.

En dépit de cela, les pays en développement ont l'impression que leurs craintes croissantes concernant des

Afin de soutenir les initiatives agricoles du NEPAD sur la croissance et le développement durable, le G8 s'est engagé à :

**Apporter son soutien pour que l'agriculture africaine devienne une priorité internationale majeure, conformément aux priorités fixées par le NEPAD en :**

- Soutenant la réforme et le financement des institutions internationales et des organisations de recherche qui s'occupent des besoins prioritaires du développement agricole en Afrique
- Appuyant les efforts visant à renforcer la recherche dans le domaine agricole en Afrique ainsi que la recherche liée aux problèmes et questions particulièrement importants pour l'Afrique.
- Travaillant avec les pays africains (là où il existe des stratégies cohérentes de développement qui se reflètent dans les priorités du budget du gouvernement) pour améliorer l'effectivité et l'efficacité de l'Assistance Extérieure au Développement en ce qui concerne l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire.

**Travailler avec les pays africains pour réduire la pauvreté à travers l'amélioration de la productivité et de la compétitivité en matière d'agriculture durable:**

- Appuyant le développement et l'utilisation à bon escient de nouvelles technologies testées et éprouvées -y compris la biotechnologie- sans dangers et adaptées au contexte africain, en vue d'améliorer la productivité tout en protégeant l'environnement à travers l'usage décroissant des terres fragiles, de l'eau et des produits chimiques.
- Étudiant, en partageant et en facilitant l'utilisation responsable de la biotechnologie pour répondre aux besoins en développement
- Aidant à améliorer l'accès des paysans aux informations clés du marché par le biais des technologies de communication traditionnelles et celles de pointe, et en s'appuyant sur la collaboration internationale en cours pour consolider l'esprit d'entreprise des paysans.
- Encourageant les partenariats dans le domaine de l'agriculture, en recherche hydraulique et de réseaux pour développer, adapter et adopter des technologies appropriées et axées sur la demande (y compris pour les paysans pauvres sans ressources), afin d'améliorer la productivité agricole et la capacité à promouvoir

les produits agricoles, alimentaires et piscicoles.

- Travaillant avec les pays africains pour promouvoir les droits de la propriété des ressources
- Appuyant l'intégration de la question de l'égalité des genres à l'ensemble des questions directement ou indirectement relatives à l'agriculture, conjointement avec des mesures ciblées garantissant l'égalité des droits des femmes concernant l'accès à la technologie, au soutien technique, à la propriété foncière et au crédit
- Travaillant avec les pays africains pour soutenir le développement des infrastructures agricoles y compris la production, le transport et les marchés
- Travaillant avec les pays africains pour la formulation de politiques agricoles pertinentes qui soient intégrées aux stratégies de réduction de la pauvreté.

**S'efforcer d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique en :**

- Travaillant avec les pays africains pour inclure la sécurité alimentaire parmi leurs efforts de réduction de la pauvreté et pour promouvoir une politique et un environnement institutionnel qui permettraient aux plus démunis de mieux vivre grâce au développement agricole et rural
- Travaillant avec les organisations internationales appropriées pour répondre aux besoins alimentaires aigus de l'Afrique Australe
- Collaborant avec les pays en développement pour redoubler d'efforts visant à améliorer la qualité et la diversité des régimes alimentaires à base de micronutriments et en améliorant les technologies de fortification des aliments
- Appuyant les efforts des africains cherchant à étendre les mécanismes de contrôle de l'innocuité et de la qualité des aliments, y compris en aidant les pays à mettre en place les législations, les mécanismes de contrôle et d'application et les cadres institutionnels appropriés
- Soutenant les efforts des africains visant à améliorer et à rendre accessible au plus grand nombre la technologie<sup>10</sup> agricole

Ces engagements du NEPAD sur l'agriculture et la sécurité alimentaire devraient être perçus comme un fait positif car, à titre individuel, les pays du G8 ont été très réticents à discuter des questions de politiques agricoles dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

importations significativement accrues, la substitution des produits paysans locaux et les grandes difficultés de leurs petits paysans n'ont pas été traitées par les décisions de l'ensemble de Résultats de juillet 2004 sur l'accès au marché agricole.

Par conséquent, les pays africains éprouvent encore des inquiétudes vis-à-vis de l'ensemble de Résultats de juillet 2004 sur l'agriculture, notamment en ce qui concerne:

- Les effets positifs apparents de la suppression des subventions à l'exportation peuvent être remis en cause si les subventions domestiques à l'agriculture ne sont pas adéquatement réduites ou si elles continuent à augmenter
- Les petits paysans dans les pays en développement pourraient souffrir davantage si les paramètres dans les piliers de l'accès au marché exigeaient plus de réduction des tarifs à l'importation pour les produits importants concurrents.

Les Accords de l'OMC relatifs à l'ensemble de Résultats de juillet 2004 sur l'appui à l'agriculture domestique et à l'accès aux marchés sont perçus comme insatisfaisants et potentiellement dangereux pour les consommateurs et les paysans africains. Par conséquent, l'ensemble de Résultats de juillet 2004 est généralement regardé en Afrique comme faible, eu égard à l'absence de décisions d'ensemble concernant les trois piliers (accès au marché ; subventions à l'exportation et aide domestique) de la libéralisation de l'agriculture.

## Etude de cas au Malawi – Libéralisation de l'agriculture et consommateurs

Les effets de la conformité aux règles du commerce agricole peuvent être illustrés par l'exemple de ce qui s'est passé au Malawi. Au cours des années 1990, le gouvernement du Malawi a appliqué une politique de libéralisation du secteur agricole.

Bien qu'une large portion des produits agricoles fut libéralisée, les secteurs sensibles du maïs, du tabac et de l'élevage de la volaille, constituent des cas typiques des conséquences de la libéralisation de l'agriculture, dans la mesure où ces secteurs antérieurement protégés furent ouverts à la concurrence extérieure.

Les exemples suivants sont tirés d'une étude menée en 2004 par la CAMA, l'Association des Consommateurs du Malawi<sup>12</sup>.

### *La Libéralisation et la commercialisation du maïs*

Au Malawi, le maïs est essentiellement une culture de subsistance. Toutefois, quelques paysans le cultivent dans un but commercial. Il y a eu trois principaux résultats de la libéralisation du commerce : 1) La suppression du

monopole de la Compagnie Commerciale pour le Développement Agricole et le Marketing (ADMARC), une entreprise publique; 2) ADMARC a fermé certaines de ses marchés dans les zones rurales enclavées, à cause de la concurrence et au retrait progressif des subventions de l'État ; 3) et enfin, le début de la participation du secteur privé dans le commerce et la production agricole.

Toutefois, le vide ainsi créé par la libéralisation du secteur du maïs ne pouvait pas être comblé par le secteur privé en raison des problèmes d'accès et de transport. Par conséquent<sup>13</sup>, un sac de 50Kg de maïs se vendait à 850 kwacha en 2002 (US \$1 = 110 kwacha), ce qui représente une augmentation de 350%.

Sous la pression de CAMA et d'autres organisations de la société civile, le gouvernement a récemment alloué des subventions et repris l'entreprise publique ADMARC moribonde. Il a recommencé des opérations limitées dans les zones peu rentables en vue de combler le vide. Toutefois, en raison de la pression des pays donateurs dont ceux du G8, ADMARC va à nouveau être privatisée, tel que stipulé dans le document sur l'examen des politiques commerciales au Malawi de 2002.

### *La libéralisation et la commercialisation du tabac*

Tout comme dans le cas des paysans qui font de la culture de subsistance, les paysans producteurs de tabac ont été lourdement affectés par la hausse des prix des intrants. Leurs revenus ne se sont guère améliorés depuis la libéralisation. L'inflation et la fin des subventions ont contribué à la soudaine augmentation des prix des intrants agricole à tel point que ces paysans utilisent moins d'engrais que ce qui est normalement requis. Ils aussi ont réduit les surfaces cultivées de tabac et le nombre d'employés comme conséquence.

Les paysans cultivant le tabac font face à de graves difficultés. Les bons de vente ne leur sont pas octroyés à temps, le vol fait rage, les prix à la vente sont bas alors que les taxes, l'inflation et les coûts du transport sont élevés. Par conséquent, le bénéfice net qu'ils en retirent devient insuffisant pour répondre aux coûts de la vie et ils disposent donc de moins d'argent pour subvenir aux dépenses de fonctionnement de la saison agricole suivante. La plupart des producteurs de tabac ne disposent pas d'autres sources importantes de revenus ; ce qui fait que leurs moyens d'existence en sont lourdement affectés.

### *La libéralisation et la commercialisation de la volaille*

L'élevage de la volaille a été lourdement affecté par la libéralisation car elle a entraîné une concurrence aigüe de la part de la volaille importée dont les poulets et les œufs. Toutefois, lorsque, en 2001, le gouvernement a interdit l'importation des poulets, la production locale avait commencé à croître en l'absence de concurrence. Ceci a conduit à une augmentation des marges bénéficiaires et des actuels dans le secteur. Malheureusement, étant donné que la demande est plus forte que l'offre, les consommateurs

sont confrontés à des prix significativement plus élevés des produits avicoles.

*La libéralisation du commerce et les consommateurs*

Depuis l'An 2000, le Malawi a fait passer deux importantes législations directement reliées à la libéralisation du commerce et aux consommateurs. La Loi sur la Concurrence et le Commerce Équitable est entrée en vigueur le 28 janvier 2000. La loi vise à encourager la concurrence en proscrivant les pratiques anticoncurrentielles. La Loi sur la Protection du Consommateur de 2003 a pour objectif de protéger les droits des consommateurs, de veiller à protéger leurs intérêts et à satisfaire leurs besoins.

Toutefois, aucune de ces deux lois n'a encore été mise en application, de sorte qu'il n'existe pas de mécanisme de contrôle des pratiques anti-concurrentielles. Ainsi, les prix ont augmenté alors que la qualité moyenne a baissé, au détriment du bien-être des consommateurs et de l'économie du pays. De plus, les consommateurs n'ont pratiquement aucun moyen de recours quand ils sont victimes de pratiques commerciales injustes.

En septembre 2004, la CAMA a mené une enquête auprès des consommateurs, y compris les paysans employés dans la production commerciale et de subsistance. Bien que l'échantillon des gens interrogés ait été réduit, la portée générale des conséquences de la libéralisation du commerce sur les consommateurs peut être déduite des données collectées<sup>14</sup>.

Selon les résultats de l'enquête, une proportion importante de consommateurs ont fait remarquer que les prix des produits agricoles n'ont cessé d'augmenter depuis 1994. Soixante-dix pour cent ont affirmé que les produits locaux étaient plus chers que les produits importés et 83 % ont révélé qu'ils n'étaient plus en mesure d'acheter des produits agricoles. Plus de la moitié (57 %) ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'acheter les produits agricoles de base alors que 30 % ont reconnu avoir changé leurs habitudes alimentaires en conséquence. De plus, 8,7 % ont perdu leur emploi.

Les résultats de l'enquête indiquent que les consommateurs les plus âgés ont été plus négativement affectés par la hausse des prix que les jeunes dans tous les cas de figures. Presque tous ceux qui sont âgés de 46 ans et plus, étaient déjà responsables de familles avant ou pendant la libéralisation.

Un autre résultat de l'enquête est que les gens vivant aux abords des villes furent plus touchés par la hausse des prix que ceux des zones rurales ou urbaines. Les consommateurs des zones péri-urbaines dépendent étroitement des aliments achetés dans les marchés, à l'inverse des habitants des zones rurales qui cultivent leurs propres aliments. Les consommateurs péri-urbains ont moins de pouvoir économique que ceux habitant les zones

urbaines; ils sont également plus vulnérables à la hausse des prix. L'autre problème rencontré est l'insuffisance alimentaire dans les zones péri-urbaines et urbaines. Pendant les périodes de pénurie alimentaire, très peu de marchés sont approvisionnés et 60 % des consommateurs habitant les zones péri-urbaines furent sévèrement affectés.

Les gens interviewés ont répondu que la qualité des produits agricoles a baissé depuis la libéralisation, mais que les produits locaux sont de meilleure qualité que les produits d'importation. Plus de 75 % des gens interrogés ont affirmé qu'il y a plus de marchandises agricoles non conformes aux normes que par rapport à la période avant 1994. On a assisté aussi à une augmentation des pratiques injustes quand certains commerçants n'hésitent pas à importer des produits agricoles de qualité inférieure ou, dans le cas de producteurs locaux, cultivent et vendent des marchandises de qualité médiocre. En conséquence, les consommateurs pensent que le marché a été submergé de produits de mauvaise qualité.

Ceci soulève la question de savoir pourquoi les pays en développement en Afrique n'octroient pas, tout simplement, des subventions à leurs paysans ? La raison principale est que les pays africains sont parmi les plus pauvres au monde. Ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire car la plus grande partie de ces ressources est perdue, eu égard à l'application non équitable des règles du commerce international.

Les quelques rares pays qui peuvent se permettre de subventionner leur agriculture sont interdits de le faire du fait des conditionnalités des politiques d'ajustement structurel (PAS) dans lesquelles ils se sont embarqués avec le soutien des institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International dont les politiques sont significativement influencées par les pays du G8. Les pays capables de subventionner leur agriculture sont souvent gênés par l'absence de bonne gouvernance, par le manque de mécanisme de contrôle et de vérification et par la corruption.

## Conclusions sur le G8 et le commerce en Afrique

En dépit du fait que la libéralisation du marché a permis de diversifier le choix du consommateur, du moins pour ceux qui ont un bon pouvoir d'achat, de nouvelles craintes ont aussi fait leur apparition. La tendance à l'augmentation des prix à la consommation est inquiétante, tout comme l'incapacité des organes de normalisation africains à contrôler et à surveiller les biens et services en circulation dans les marchés locaux et nationaux. En d'autres termes, là où la libéralisation a permis l'élargissement du choix du consommateur, elle a également donné l'opportunité à des commerçants verveux d'inonder les marchés africains de produits de mauvaise qualité et de produits du dumping dans le but de maximiser leurs bénéfices personnels.

Par conséquent, les avantages ont été minimes car la baisse des coûts de production et de distribution n'a pas profité à la demande (c'est-à-dire aux consommateurs africains) sous la forme de baisse des prix aux consommateurs, mais, au contraire, a profité à l'offre (c'est-à-dire aux producteurs et aux importateurs).

La leçon que le G8 peut tirer de l'expérience africaine est que les politiques de dumping agricole et l'existence continue des subventions à l'exportation au sein des pays du G8 ont eu des conséquences désastreuses sur les consommateurs africains en termes de choix, d'accès, de pouvoir d'achat et de sécurité alimentaire.

### • Réduction du choix:

La libéralisation en Afrique a engendré une plus grande variété de biens et de services, en provenance de l'étranger et moins de biens et de services africains, tout au moins pour les consommateurs aisés. En même temps, les marchés mondiaux des matières premières sont de plus en plus dominés par un petit nombre de multinationales capables de fixer des prix plus faibles aux producteurs tandis que, pour les consommateurs, les prix restent élevés.

Les réductions artificielles à court-terme des prix peuvent changer les modes de consommation et ruiner la production alimentaire locale lorsque les exportations subventionnées en provenance des marchés mondiaux viennent ravitailler les zones urbaines, au détriment de la production rurale nationale. Cela prive les consommateurs du droit au choix et a des répercussions négatives sur le mode de consommation local.

Cet état des choses peut réduire l'accès et le pouvoir d'achat des consommateurs en termes de produits agricoles locaux et met en danger la sécurité alimentaire, ce qui, une fois de plus, va à l'encontre des intérêts du producteur et du consommateur.

### • Accès et pouvoir d'achat

Pour les ménages qui dépendent de l'activité agricole à la fois pour leur alimentation et leurs revenus, la libéralisation a eu deux conséquences majeures. Premièrement, le coût aux intrants (cultures, engrais, etc.) a augmenté en raison de la suppression des subventions des intrants agricoles, entraînant ainsi une augmentation des coûts de la production locale. Deuxièmement, les prix du marché de leurs produits n'ont pas pu suivre à cause de la concurrence croissante des produits moins chers, souvent subventionnés, en provenance des pays développés. Les prix plus élevés ont limité significativement l'accès des consommateurs les plus pauvres aux produits alimentaires.

### • Sécurité sanitaire des aliments

La libéralisation du commerce des produits alimentaires et agricoles a vite dépassé la capacité des autorités douanières et de celles de normalisation pour ce qui concerne la promulgation et le respect des normes requises. Certains produits du dumping disponibles sur les marchés locaux sont de qualité inférieure voire dangereux pour la santé.

## Recommandations de CI s'adressant aux pays du G8 sur concernant le commerce :

- Souscrire à un ensemble de réformes commerciales détaillées et intégrées visant à résoudre les besoins en développement spécifiques aux consommateurs, aux producteurs et aux gouvernements africains
- Ouvrir ses marchés aux produits africains sans réciprocité c'est-à-dire sans exiger un accès équivalent
- Formuler un plan clair pour supprimer les subventions et arrêter le dumping et les pratiques commerciales injustes des pays du G8
- S'assurer que l'Agenda de Développement de Doha soit achevé avant 2006
- Insister sur la primauté des accords multilatéraux signés dans le cadre de l'OMC par rapport aux accords bilatéraux tels que les Accords de Libre Echange et les Accords de Partenariats Economiques vis-à-vis desquels les pays africains négocient dans une position de faiblesse.

## Recommandations spécifiques concernant l'agriculture

Le G8 doit :

- Etablir des critères pour s'assurer que l'appui à des politiques agricoles publiques légitimes (telles que les subventions aux paysans à des fins de protection de l'environnement), se démarque des formes d'appui qui devraient être sujettes aux sanctions des accords multilatéraux.
- Supprimer les subventions à l'exportation sauf en tant que disposition spéciale et différentielle en faveur des pays en développement
- Réduire significativement les tarifs et les barrières au commerce et s'assurer des mesures préférentielles pour les produits africains sujets à des tarifs élevés
- Militer en faveur de l'abolition du dumping agricole
- Permettre aux gouvernements africains de concevoir des politiques alimentaires clairement définies qui traiteraient des questions de l'approvisionnement et de la disponibilité réguliers et fiables, de la qualité et de l'innocuité des aliments, ainsi que de la protection des revenus et des emplois des paysans.
- Appuyer les gouvernements africains pour la promulgation et la mise en application de lois nationales sur la sécurité sanitaire des aliments tel que stipulé dans l'article 9 de l'Accord sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires et dans l'article 11 de l'Accord sur les Barrières Techniques au Commerce.<sup>15</sup>

## Le G8 et l'assistance au développement

Les années 1980 et 1990 sont considérées comme des « décennies perdues » pour l'Afrique en terme d'opportunités de développement. Entre 1981 et 1990, le taux de croissance moyenne annuelle du PIB en termes réels en Afrique au sud du Sahara était de 1.7%, alors que le revenu par tête d'habitant a seulement augmenté de 0,9% par an. Durant les années 1990, l'Afrique subsaharienne a continué à stagner, très peu d'économies enregistrant une croissance (la plupart à un bas niveau) tandis que d'autres simplement perdaient les gains antérieurs. Selon la Banque Mondiale, la proportion d'Africains vivant avec moins d'un dollar américain par jour a augmenté, en passant de 47,7% en 1990 à 49% en 1999, tandis que le nombre d'habitants est passé de 241 millions à 315 millions<sup>16</sup>.

Au cours des années 1990, on a assisté à une explosion du nombre de personnes infectées par le virus du VIH/SIDA, passant de moins d'un million à plus de 30 millions à la fin du siècle. Cela a eu d'énormes répercussions (bien que, dans une large mesure, les statistiques ne soient pas disponibles) sur la croissance économique et le développement. Le nombre continue de croître dans presque tous les pays. Les systèmes de santé n'ont pas la capacité de faire face à un tel fardeau et l'accès aux médicaments anti-rétroviraux est limité en raison de leurs coûts élevés et de l'approvisionnement insuffisant. La déclaration de l'OMC sur les Accords sur les Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC) et la Santé Publique assure une certaine flexibilité à certains pays pour l'importation des médicaments génériques moins chers, mais les pays africains y ont rarement recouru, abandonnant ainsi leur sort à la merci de l'approvisionnement gratuit ou à bas prix obtenu grâce à des entreprises privées et des organisations internationales.

La proposition selon laquelle les pays riches devraient accorder 0,7% de leur PNB sous forme d'aide aux pays en développement avait été énoncée pour la première fois dans le Rapport Pearson de 1969. Elle avait été endossée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1970, et, depuis lors, a servi comme l'objectif visé dans l'assistance internationale au développement, et, plus récemment, dans les projets de financement des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Cependant, le niveau des contributions de l'aide atteint rarement cet objectif, particulièrement dans les pays du G8 où la moyenne est de 0,25%, soit la moitié du niveau de leurs contributions en 1960.

En mai 2005, les États de l'Union européenne ont pris de nouveaux engagements sur l'aide avec les quinze pays les plus riches ayant accepté de consacrer, au minimum, 0,51% de leurs budgets nationaux à l'aide publique au développement et de passer à 0,7 % en 2015 alors que les dix nouveaux membres s'engagent à atteindre un objectif

parallèle établi à 0,17%. Collectivement, l'Union européenne va réunir une somme supplémentaire de 20 milliards d'euros par an, comparativement aux engagements de 2006<sup>17</sup>. Toutefois, quelques pays de l'UE ont déjà affirmé que ces objectifs ne sont pas réalisables tandis que les Etats-Unis, le Canada et le Japon ne se sont pas engagés à augmenter le niveau de leurs contributions à l'aide.

Au sommet de Gênes de 2001, le G8 avait fait montre d'une détermination renouvelée à soutenir le développement de l'Afrique en lançant une nouvelle initiative dénommée Plan Action de l'Afrique pour soutenir le NEPAD. Le NEPAD est une initiative africaine, un plan de développement élaboré par les gouvernements africains qui sont responsables de sa mise en œuvre. Le NEPAD comporte plusieurs programmes économiques, mais sa principale caractéristique est l'engagement à un meilleur niveau de gouvernance par le biais du processus démocratique et du respect du droit. Les gouvernements africains entreprennent de se partager la responsabilité de l'application de ces objectifs et ils sont en train de mettre en place un comité des pairs à cet effet.

Pour soutenir le NEPAD, chaque pays du G8 a nommé un représentant personnel pour l'Afrique. Ces représentants ont travaillé avec les dirigeants africains pour produire le Plan d'Action du G8 au sommet de Kananaskis au Canada, qui a suscité un solide engagement envers l'Afrique de la part de chacun des membres du G8 qui se sont mis d'accord sur les domaines prioritaires de l'aide au développement.

La Déclaration de Kananaskis stipule que « considérant les engagements solides de la politique africaine et, étant donnée les tendances récentes de l'aide, nous pensons que la moitié ou plus de nos engagements sur l'aide au développement pris au Sommet de Monterrey pourrait être allouée aux pays africains qui gouvernent dans la justice, investissent dans leurs propres populations et promeuvent la liberté économique. »<sup>18</sup> Il était escompté que de 2002 à 2006, ces ressources additionnelles auraient augmenté l'aide publique au développement en Afrique de US \$ 12 millions par an.

En 2003, seulement la moitié des membres du G8 ont pris des mesures pour respecter leurs promesses d'aide au développement faites à Kananaskis, la plupart individuellement plutôt que d'une façon coordonnée au sein du G8<sup>19</sup>. Toutefois, il y a eu quelques domaines de coordination. Par exemple, dans quelques pays spécifiques, la France et le Royaume-Uni ont mutuellement soutenu les programmes d'éducation des bailleurs de fonds de l'une et l'autre plutôt que de lancer de nouveaux programmes<sup>20</sup>.

## Assistance au développement et consommateurs africains

Pendant longtemps, il y a eu un débat sur l'efficacité de la contribution de l'aide au développement économique. En 1998, une étude de la Banque Mondiale a montré que selon les époques et les pays, l'aide a été parfois « hautement efficace, parfois totalement inefficace ou parfois entre les deux »<sup>23</sup>.

Sans aucun doute, une partie de l'aide extérieure a été bénéfique aux consommateurs africains, que ce soit à travers de petits projets individuels ou sous la forme de programmes auxquels collaborent plusieurs agences. Dans les zones de conflits, quand l'autorité du gouvernement s'est effondrée ou, en temps de crises, l'aide extérieure apportée par les ONG pouvait représenter la seule forme d'assistance disponible aux populations assiégées. Toutefois, l'aide peut être à court terme, inappropriée et, quelques fois, faire plus de mal que de bien. Plusieurs cas ont fait mention d'un seul village récipiendaire de plusieurs projets d'aide, alors que d'autres villages environnants ou d'autres villages tout autant dans le besoin n'en ont reçu aucun.

Presque tous les analystes (de la Banque Mondiale aux ONG), s'accordent à dire que plus d'aide est nécessaire si les pays africains veulent atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Il semble qu'il y a également un consensus sur le fait que l'aide devrait être mieux coordonnée et plus efficace et qu'elle devrait chercher à renforcer la bonne gouvernance. Tout ceci devrait renforcer le NEPAD et le Plan d'Action du G8 pour l'Afrique.

La bonne gouvernance recouvre un vaste champ de problèmes, y compris : un gouvernement démocratique, des systèmes et institutions efficaces et responsables, des actions contre la corruption et les activités illégales. Améliorer la gouvernance devrait bénéficier aux consommateurs les plus pauvres. Pour atteindre cet objectif, le processus requiert la mise en place d'institutions qui soient directement bénéfiques aux consommateurs. Pour que les économies de marché en Afrique soient plus justes et plus équitables, les gouvernements devraient promouvoir une « culture de la concurrence » ou « un environnement politique favorable aux consommateurs », conjointement à un ensemble d'autres mesures : un cadre réglementaire approprié ; des lois efficaces sur la concurrence ; des normes et des moyens de contrôle ; la réparation des torts faits aux consommateurs à travers des lois et des moyens coercitifs de protection du consommateur et des programmes d'éducation et de sensibilisation.

D'autres études doivent être menées en ce qui concerne la manière dont l'aide extérieure affecte les consommateurs et la manière dont son efficacité peut être améliorée par une meilleure coordination entre bailleurs de fonds et par le

soutien à une gouvernance plus forte, à travers le NEPAD, le Plan d'Action du G8 pour l'Afrique ou par d'autres voies. Cependant, pour être efficace, l'aide extérieure doit aller de pair avec l'allègement de la dette, la croissance économique et les réformes des règles du commerce mondial.

### Recommandations de Consumers International sur l'aide au développement

- L'aide extérieure au développement à travers le NEPAD devra être accrue et les engagements antérieurs du G8 doivent être tenus. Une telle assistance devra faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'elle favorise la bonne gouvernance et qu'elle profite aux consommateurs les plus pauvres.
- Les gouvernements des pays développés devraient respecter leur promesse de consacrer 0,7% de leur PNB à l'assistance au développement.

## Le G8 et l'allègement de la dette

Le Nouveau Partenariat pour le Développement convenu en 1996 pendant le sommet de Lyon avait mis l'accent sur l'Afrique sub-saharienne. Son objectif officiel était de « permettre à tous les pays en développement (quel que soit leur niveau de développement) de partager et de contribuer aux avantages de la globalisation<sup>23</sup> ». Le résultat concret avait été l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) conjointement supervisée par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale visant à bénéficier aux pays les plus pauvres en annulant une partie de leur dette extérieure.

L'initiative des PPTE telle qu'envisagée à Lyon fut généralement considérée comme un échec principalement à cause de l'étroitesse de ses critères de sélection, sa lenteur d'exécution et sa trop faible ampleur. Le sommet de Cologne en 1999 avait amélioré le dispositif des PPTE, visant en priorité à annuler toute aide publique au développement se rapportant à la dette bilatérale, suivi par l'allègement de la dette auprès des créanciers privés et des institutions multilatérales, jusqu'à ce que les pays débiteurs atteignent un niveau « soutenable » de la dette. Plus tard, il fut convenu que les pays bénéficiaires devaient réinvestir les ressources engendrées par l'initiative des PPTE dans des activités et programmes visant à réduire la pauvreté de manière significative et qui figureraient dans des plans nationaux consensuels de réduction de la pauvreté.

Sur les 42 pays qualifiables pour l'initiative des PPTE selon la Banque Mondiale, 34 (soit 80 %) sont situés en Afrique sub-saharienne. Seulement 36 pays, dont 32 pays africains, ont été sélectionnés pour bénéficier de l'allègement de la dette tel qu'établi par l'initiative de Cologne.

Selon les statistiques du FMI, l'initiative des PPTE devrait permettre d'alléger le poids de la dette des 36 pays retenus de US \$12 millions en Valeur Actuelle Nette (VAN) de 1998. Toutefois, selon une autre évaluation<sup>23</sup>, même en prenant compte l'ensemble des pays qualifiés pour un allègement, seulement 15% de la dette des PPTE sera annulée. Cette analyse conclut également que l'initiative des PPTE tend à encourager plus d'endettement.

En somme, les principales critiques adressées à l'initiative des PPTE se résument à : sa portée limitée; un service de la dette important qui risque d'absorber une bonne partie des maigres ressources sociales ; la sélectivité trop grande excluant certains pays très endettés ; la longue période durant laquelle le pays doit appliquer ces mesures avant de pouvoir bénéficier d'une réduction de la dette.

Notons que depuis la mise en place de l'initiative de Cologne, un certain nombre de pays du G8 se sont engagés à faire un effort supplémentaire de manière bilatérale:

- Le Canada s'est engagé à annuler 100% de ses créances sur les pays les moins avancés
- Les Etats-Unis se sont engagés à annuler 100% des dettes des PPTE sélectionnés en 1999. Cette initiative prévoit de prendre en compte l'ensemble des créances au 20 juin 1999
- Le Royaume-Uni a annoncé l'annulation de la dette d'au moins 25 pays
- La France s'est engagée de nouveau à annuler 100% de ses créances sur certains pays parmi les plus endettés<sup>24</sup>.

La mise en oeuvre de ces promesses individuelles des pays membres du G8 est une indication de leur engagement à la cause de l'allègement de la dette. Toutefois, des inquiétudes subsistent : l'effort d'allègement de la dette va avoir un impact tellement limité et sera étendu sur une période tellement longue que les pays bénéficiaires verront leur service de la dette réduit de façon très limitée voire même sera accru.

## L'allègement de la dette et les consommateurs africains

Jusqu'à présent, très peu d'études ont porté sur l'impact de l'allègement de la dette sur la vie des consommateurs africains. Les meilleurs exemples proviennent de l'Ouganda, l'un des premiers pays sélectionné pour la réduction de la dette et considéré comme le « bon élève » du programme PPTE.

L'Ouganda a commencé à recevoir un allègement de sa dette en 1998 en échange de sa promesse de réallouer les économies réalisées vers des efforts de réduction de la pauvreté à travers son Fonds de Réduction de la Pauvreté. Le plan dont la mise en oeuvre a débuté en 1997 comprend

l'éducation gratuite à quatre enfants par famille, aux orphelins et aux handicapés, dans le but d'atteindre l'éducation primaire universelle. Entre 1996 et 1997, le nombre d'inscriptions des enfants est passé de 2,6 à 5,3 millions. En 2002, ce chiffre s'est élevé à 7,3 millions, filles et garçons allant à l'école en égale proportion<sup>26</sup>.

L'Ouganda a aussi utilisé l'allègement de la dette pour accroître les dépenses dans d'autres secteurs qui profitent directement aux consommateurs. Ceux-ci comprennent entre autres l'eau et l'assainissement (l'accès s'est amélioré au niveau national, en passant de 40% en 1997 à 52% en 2001), et les transports (les pistes rurales faisant l'objet de maintenance régulière passant de 20% du système routier en 1997 à 60% en 2001). Il y a également eu une augmentation significative des dépenses de santé (autour de 20%) et des projets concernant le VIH/SIDA, l'égalité des sexes, le droit et la justice<sup>27</sup>.

Toutefois, certains des gains acquis pendant les premières années ont été érodés par des facteurs externes. L'augmentation de la dette, fut-ce même acquise dans des termes favorables, et le refus de certains créanciers d'appliquer l'allègement de la dette ou de prendre part à l'initiative des PPTE, ont tous eu des effets sur les résultats attendus. Toutefois, le facteur le plus important a été la détérioration des termes de l'échange des principaux produits d'exportation de l'Ouganda, en particulier du café. Par exemple, les revenus à l'exportation pour la période 2002-2003 avaient été calculées à US \$1,007 milliard, mais les recettes actuelles furent seulement de US \$726 millions, soit une chute de 28%<sup>28</sup>. Ceci a eu un impact direct sur les revenus des petits producteurs qui constituent la majorité des consommateurs ougandais.

D'autres pays ont suivi l'exemple de l'Ouganda et se sont engagés à utiliser les fonds disponibles grâce à l'allègement de la dette en faveur de la santé, l'éducation, et les services sociaux. En 2002, le Mali, le Mozambique et le Sénégal ont planifié d'utiliser les ressources additionnelles issues de l'allègement de la dette pour la prévention du VIH/SIDA<sup>29</sup>. La Zambie a aboli les frais scolaires au niveau de l'éducation primaire, tout comme la Tanzanie qui s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles issues de l'allègement de la dette de la part du Royaume-Uni pour financer l'éducation secondaire<sup>30</sup> gratuite. Un accord similaire signé entre le Royaume-Uni et le Mozambique libérera des fonds pour la santé, l'éducation et les infrastructures de développement<sup>31</sup>.

En dépit de ces exemples, des études supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'impact de l'allègement de la dette sur les consommateurs et son atténuation par des facteurs externes avant que des conclusions plus générales puissent être tirées. Toutefois, ce qui est clair, c'est que l'allègement de la dette ne peut pas résoudre à lui seul le problème de la pauvreté en Afrique.

## Recommandation de Consumers International sur l'allègement de la dette

- Tout allègement de la dette doit faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi pour s'assurer qu'il bénéficie aux consommateurs.

## Recommandations sur le G8 et l'Afrique

Consumers International considère le sommet de Gleneagles en 2005 comme une opportunité cruciale offerte aux dirigeants des pays les plus riches pour apporter un grand changement dans la vie des populations les plus accablées par la pauvreté dans le monde – ces 350 millions de consommateurs africains qui vivent de l'équivalent de moins d'un dollar américain par jour. A travers l'harmonisation de leurs efforts pour s'entendre sur un ensemble d'engagements envers l'Afrique – et s'assurer de leur mise en oeuvre – qui comprendraient le commerce, l'assistance au développement et l'allègement de la dette, les pays membres du G8 ont l'opportunité de faire de la pauvreté une chose du passé.

Afin de soutenir la campagne d'action mondiale contre la pauvreté et les consommateurs africains, Consumers International (L'Organisation Internationale des Consommateurs) recommande que les membres du G8 s'entendent sur les actions suivantes :

- Faire en sorte que les marchés fonctionnent plus efficacement pour favoriser l'accès des consommateurs aux biens et services de qualité à des prix abordables.
- Impliquer les consommateurs dans le processus de développement afin de s'assurer que leurs besoins sont satisfaits.
- S'engager à déboursier les fonds requis pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission pour l'Afrique.

## Note en bas de page

<sup>1</sup> Le G8 est constitué du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et, depuis 1998, de la Russie et, additionnellement, de l'Union Européenne à titre d'observateur.

<sup>2</sup> L'Afrique apparaît pour la première fois dans l'agenda du G7 durant le Sommet de Venise en 1987, lorsque le G7 avait publié une déclaration sur l'Apartheid et sur la situation politique en Afrique du Sud. Voir la déclaration du Président sur les questions politiques, disponible sur le site web suivant: <http://www.g7.utoronto.ca/summit/1987venice/political.html>. Le G7 avait réitéré sa déclaration sur l'Apartheid en 1989 à l'occasion du sommet de l'Arc à Paris. Des préoccupations plus larges figuraient dans l'agenda du sommet de Lyon en 1996 au cours duquel une rencontre entre les dirigeants du G7 et ceux d'organisations internationales avait abouti à la décision de soutenir le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD), en mettant un accent particulier sur les pays de l'Afrique sub-saharienne.

<sup>3</sup> En février 2001, le Conseil des Ministres de l'UE avait adopté la proposition de « Tout Sauf les Armes » (TSA) qui accordait l'accès en franchise de droits et de contingents des importations en provenance des pays en développement, sauf en ce qui concerne les armes et les munitions

<sup>4</sup> La Loi sur les opportunités de croissance en Afrique signée en 2000 libéralise de façon significative le commerce entre les Etats-Unis et 37 pays bien déterminés de l'Afrique sub-saharienne

<sup>5</sup> En 2003, les Nations Unies ont classé 49 pays dans la catégorie des PMA dont 34 d'entre eux sont situés en Afrique sub-saharienne.

<sup>6</sup> Association de Défense des Consommateurs (ADC) du Tchad, « Le commerce agricole dans le système multilatéral : le cas spécifique du coton tchadien », ADC/CI-ROAF, 2003

<sup>7</sup> CNUCED G-24 Série d'articles de discussion, No25, Nations Unies, New-York et Genève, cité par Gerard Greenfield dans « *Agricultural Commodity Price Crisis: Back on the Agenda* », *Focus on the Global South*, 2004

<sup>8</sup> Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Programme Détaillé du NEPAD sur le Développement Agricole ; Annexe 2, relative au plan d'action 2003-2009 : <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/TCD/Tca/RPFS/maputo/maputo3f.htm>

<sup>9</sup> Les cultures fournissant les aliments de base dont les consommateurs ont besoin pour vivre sont celles garantissant la sécurité alimentaire. Pour que les pays en développement ne deviennent pas dépendants des importations ou de l'aide alimentaire en provenance des pays développés, la sécurité suppose que les petits paysans des pays en développement aient les moyens (et les mesures incitatives) de produire les aliments de base tels que le riz, le maïs, afin de pouvoir soutenir le développement (la création de revenus, de l'emploi, des infrastructures) dans les zones rurales. Par exemple, les consommateurs des zones urbaines dans les pays en développement bénéficient des importations agricoles à prix réduit. Toutefois, si les petits paysans ne bénéficient pas de mesures incitatives pour planter des cultures fournissant une alimentation produite localement, non seulement les marchés vont se tourner vers les produits importés, occasionnant ainsi la hausse des produits d'importation, mais des régions rurales entières vont connaître un déclin économique.

<sup>10</sup> Confère le Plan d'Action pour l'Afrique du G8, [http://www.fao.org/documents/show\\_cdr.asp?url\\_file=/docrep/005/Y6831E/y6831e-08.htm](http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/005/Y6831E/y6831e-08.htm)

<sup>11</sup> Voir annexe A dans l'Accord sur l'ensemble de Résultats de juillet 2004: [http://www.wto.org/english/tratop\\_e/dda\\_e/dda\\_package\\_july04\\_e.htm](http://www.wto.org/english/tratop_e/dda_e/dda_package_july04_e.htm)

<sup>12</sup> Consumer Association of Malawi, « Report of the Effects of Trade Liberalisation and deregulation of Economy on Consumers and Agricultural Industry in Malawi », August-October 2004

<sup>13</sup> Consumer Association of Malawi, « Maize production and trade in Malawi », 2003

<sup>14</sup> Au total 60 consommateurs avaient été interviewés au hasard dans les trois districts de Blantyre (zone urbaine), Zomba (zone péri-urbaine) et Chiradzulu (zone rurale) répartis comme suit : 16 dans la zone rurale, 15 dans la zone péri-urbaine et 29 dans la zone urbaine.

<sup>15</sup> L'Article 9 de l'Accord sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (MSP) stipule que: Les Membres conviennent de faciliter l'octroi d'une assistance technique à d'autres Membres, en particulier aux pays en développement Membres, soit au plan bilatéral, soit par l'intermédiaire des organisations internationales appropriées. Dans les cas où des investissements substantiels seront nécessaires pour qu'un pays en développement Membre exportateur se conforme aux prescriptions sanitaires ou phytosanitaires d'un Membre importateur, ce dernier envisagera l'octroi d'une assistance technique qui permettra au pays en développement Membre de maintenir et d'accroître ses possibilités d'accès au marché pour le produit en question. L'Article 11 de l'Accord sur les Barrières Techniques au Commerce est très similaire. Il stipule que: Si demande leur en est faite, les Membres conseilleront les autres Membres, en particulier les pays en développement Membres, au sujet de l'élaboration de règlements techniques. Ils leur fourniront une assistance technique selon des modalités et à des conditions convenues d'un commun accord en ce qui concerne la création d'organismes nationaux à activité normative et leur participation aux travaux des organismes internationaux à activité normative. Ils encourageront leurs organismes nationaux à activité normative à agir de même. En apportant conseil et assistance technique aux autres membres tel que stipulé dans les paragraphes 1 à 7 du même article (11), les membres accorderont la priorité aux besoins des pays les moins développés.

<sup>16</sup> PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2003, page 41

<sup>17</sup> Site web du Département pour le Développement International du Royaume-Uni

<http://www.dfid.gov.uk/news/files/pressreleases/eubooast.asp>

<sup>18</sup> Plan d'Action du G8 pour l'Afrique, paragraphe 9 – 27 juin 2002 disponible à

<http://www.g7.utoronto.ca/summit/2002kananaskis/africapl.htm>

<sup>19</sup> Rapport final sur la conformité aux objectifs de Kananaskis de 2002. Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ). Disponible à : <http://www.g7.utoronto.ca/evaluations/2003compliance/Compliance%202002%20Development.pdf>

<sup>20</sup> Radio BBC 4, Mark Doyle, de notre propre correspondant, 19 février 2005. Disponible à : [http://news.bbc.co.uk/1/hi/programmes/from\\_our\\_own\\_correspondent/4293865.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/programmes/from_our_own_correspondent/4293865.stm)

<sup>21</sup> PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2003, page 147

<sup>22</sup> G7 (1996) «Implementing a New Global Partnership».

Paragraphe 34. Disponible à :

<http://web.archive.org/web/20031120180730/www.g8.utoronto.ca/summit/1996lyon/communiqu/e/co4.htm>

<sup>23</sup> Zacharie, A., Les dix limites de l'initiative PPTÉ. Bulletin du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde. March 2001.

<sup>24</sup> Plan d'Action pour l'Afrique du G8, Kananaskis 2002

<sup>25</sup> Site web d'Oxfam. Etude du cas de l'Ouganda, avril 2005, voir sur :

[http://www.oxfam.org.uk/about\\_us/thisisoxfam/skilled/case\\_study.htm](http://www.oxfam.org.uk/about_us/thisisoxfam/skilled/case_study.htm)

<sup>26</sup> Florence N Kuteesa et Rosetti Nabbumba. HIPC Debt Relief and Poverty Reduction Strategies: Uganda's experience. 2004. Voir: [www.fondad.org](http://www.fondad.org)

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2003, page 153

<sup>30</sup> Gordon Brown, Chambre des Communes, 9 février 2005

<sup>31</sup> Ibid.